



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 84178

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur l'intérêt que présenterait une réflexion nationale sur les rapports du sport et de l'argent. En effet, les mésaventures successives de l'équipe de France de football, qui ont conduit à son naufrage, lors de la coupe du monde 2010, en Afrique du sud, sont sûrement une résultante de ces rapports très ambigus et de la part grandissante des intérêts financiers qui semblent influencer la gouvernance et les décisions de certains secteurs du mouvement sportif. Certes, des réflexions diverses ont été menées depuis plusieurs années mais, au regard de l'actualité, le lancement d'un Grenoble du sport et de l'argent pourrait s'avérer une initiative particulièrement intéressante et judicieuse dans la période actuelle. Il lui demande donc de lui donner son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La mondialisation du sport et l'attractivité de grandes compétitions internationales comme les Jeux olympiques et la Coupe du monde du football ainsi que la hausse de la valeur des droits télévisuels et des droits marketing de ces compétitions ont conduit à accroître les masses monétaires circulant dans le sport et à multiplier les acteurs financiers concernés. Certains responsables gouvernementaux et dirigeants sportifs ont pris conscience des dérives que peut entraîner une telle circulation d'argent. À cet effet, le secrétariat d'État aux sports a fortement soutenu auprès de l'Union européenne la mise en place de la règle du « fairplay financier » et la nécessité de réglementer et encadrer la profession d'agent sportif. L'action du gouvernement français dans ce domaine a été écoutée et concrétisée dans la discipline du football par la décision le 17 mai 2010 de la commission exécutive de l'Union européenne des associations de football (UEFA) d'approuver le principe du fairplay financier qui vise à freiner les dépenses engagées par les clubs qui participent à une compétition de l'UEFA. C'est ainsi que le principe de l'équilibre financier est entré en vigueur pour tous les clubs européens concernés et il a été fixé comme objectif à atteindre pour la période 2010-2013. En outre, au même titre que les sujets de la gouvernance, de la formation, de la solidarité et de l'exemplarité, le rapport entre l'argent et le football sera un des thèmes abordés lors des états généraux du football prévus en octobre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84178

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7814

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10098